

**COMPTE-RENDU N° 10/16**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS**  
**SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016 à 20H30**

*Présents : FUMEY, BUSSIÈRE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, SEIGNEZ, VALCHER, GIET, PAILLARD, LANOY, DRUET, CHEVALIER, PINGON, RICHARD*

*Secrétaire séance : Michel CHEVALIER*

*Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 23 Janvier 2017*

*Le compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.*

*Les vœux à la population auront lieu le samedi 14 janvier 2017 à 18h00*

*Remerciements de l'Association les Bielles Brevannaises pour l'accueil réservé par la mairie de Brevans le samedi 3 décembre 2016 ainsi que pour le café et les viennoiseries offerts aux généreux donateurs à l'occasion du biéléthon. Elle a collecté durant cette journée la somme de 4048.32 € reversée au profit du téléthon.*

*Distribution des colis de fin d'année aux personnes de plus de 75 ans le lundi 19 décembre 2016 à 15h à la salle polyvalente. La confection des colis aura lieu le jeudi 15 décembre 2016 à 14h en mairie de Brevans.*

*Remerciements de l'Association Kréadéko pour l'aménagement de leur salle.*

**ORDRE DU JOUR**

**I COMPTES RENDUS DELEGATIONS**

- Commission travaux sécurité le 12 décembre 2016 à 18h :  
Le Maire fait part de la rencontre avec la gendarmerie et le Directeur de l'Ecole de Brevans concernant la sécurisation des locaux scolaires. Actuellement dans la salle de classe du bas et la salle des associations, impossibilité d'ouvrir l'issue de secours si les volets ne sont pas ouverts. Le règlement précisera qu'il est obligatoire d'ouvrir et de refermer les volets avant et après utilisation des salles. Le problème d'absence de portail à l'entrée de la cour a été soulevé, ainsi qu'un problème d'évacuation par l'arrière du bâtiment pour le centre de loisirs, les deux sorties étant prévues sur la cour. Prévoir une alarme autre qu'incendie (sifflet ou corne de brume)  
Mise en accessibilité des locaux communaux : les locaux communaux sont accessibles à toutes sortes de handicap sauf la salle de classe au-dessus du centre de loisirs. Un devis pour un monte personne a été demandé afin de déposer une demande de modification d'un ERP (Etablissement Recevant du Public). Les travaux devront être réalisés dans les trois années à venir.  
Etablissements Recevant du Public : La commission sécurité incendie procédait à des visites régulières des ERP (Etablissements recevant du public) sur les communes. A ce jour, le Maire, en vertu de son pouvoir de police, doit vérifier que les entreprises respectent la réglementation incendie. Une visite sera effectuée auprès des entreprises en début d'année 2017. Au préalable, un courrier leur sera adressé afin de préparer tous les documents utiles à cette vérification.
- Conseil d'école du 18 octobre 2016 rapporté par Mme VACELET : Résultat des élections de parents d'élèves, effectifs pour l'année : 96 élèves sur le RPI. Un règlement de l'école est adressé à chaque famille ainsi que la charte de la laïcité. Bilan des coopératives scolaires, les demandes faites par les instituteurs sur le budget du SIVOS ont toutes été acceptées. Quelques questions diverses ont été abordées.
- Commission économique du 30 novembre rapportée par M. FRATER : Présentation technique de l'étude sur le transfert des zones d'activités par le Cabinet Espelia.
- Commission aménagement de l'espace du 1<sup>er</sup> décembre rapportée par M. LANOY : Point sur le complexe sportif et aquatique, acquisition par la société Métraille d'une réserve foncière sur Choisey, modification du PLU d'Authume pour l'extension de la carrière PERNOT, bilan triennal des aides à la pierre, agréments et subvention à l'OPH du Jura pour la construction de 5 logements locatifs sociaux sur Damparis, Point sur le PLUi, financement du transport scolaire et avenant à la DSP sur le transport urbain de voyageurs.
- Réunion Emploi Insertion du 9 novembre rapportée par Mme BUSSIÈRE : Rappel de la somme allouée par la CAGD à la programmation emploi insertion 2017 soit 100 000 €. L'appel à projets 2017 comporte deux axes : l'accompagnement renforcé et professionnalisation des publics et les actions spécifiques dont les financements sont étudiés selon les projets déposés. 13 associations ont déposé 15 projets d'action, 12 actions sont retenues. Cette programmation sera validée lors du prochain conseil communautaire du 15 décembre 2016.
- Réunion CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 30 novembre rapportée par Mme BUSSIÈRE : le montant de la CLECT pour la commune s'élève pour 2016 à 68 451 € contre 68 801 € en 2015.
- Réunion Espace santé du 6 décembre rapportée par Mme BUSSIÈRE : Rappel du rôle des référents santé ; l'espace santé est une association de loi 1901. Il ne propose ni soin ni consultation médicale mais accueille les habitants. En cas de situation de fragilité, ou d'atteinte d'une maladie chronique, de nombreux ateliers sont proposés comme le diabète, des activités physiques adaptées, marche, bien être, entraide, groupes de paroles, d'écoutes et de conseils. Des flyers sont à la disposition des habitants en mairie.
- Assemblée générale du SICTOM : approbation du compte rendu du conseil syndical du 26 octobre 2016, approbation des marchés publics, débat d'orientation budgétaire 2017, reversement exceptionnel aux adhérents, horaires des déchèteries pour 2017, modification du règlement de collecte, amendes et assenlements de certains agents pour la vérification du tri des bacs.
- Réunion référent transport du 5 décembre 2016 rapportée par Mme VACELET : Bilan du fonctionnement du réseau, mise en accessibilité des quais de bus, modification des horaires sur certaines lignes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Réunion facturation électronique du 18 novembre 2016 rapportée par Mme VACELET : la dématérialisation des échanges de factures via la plateforme partagée gratuite Chorus Pro sera obligatoire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour les collectivités territoriales, 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire (45 000), au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les micros entreprises.
- Commission Affaires générales du 22 novembre 2016 rapportée par Mme BUSSIÈRE : Modification des statuts de l'agglomération, subventions aux clubs sportifs présents sur le territoire de l'agglomération, autorisations spéciales d'absence harmonisées entre la Ville de Dole et l'Agglomération, mise à disposition de services dans le cadre du remplacement des secrétaires de mairie.
- Réunion du 9 décembre 2016 sur le comité de suivi de la station d'épuration de Dole Choisey rapportée par M. FUMEY : Présentation du rapport du délégué pour l'année 2015, bilan des eaux parasites, discussion sur la prise de compétence eau-assainissement par la CAGD. La loi NOTRe précise que, pour les EPCI qui exercent déjà une partie de la compétence assainissement, le transfert de l'intégralité de la compétence doit se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerçant déjà la compétence « assainissement non collectif », le transfert du reste de la compétence « assainissement » doit donc être effectué, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le transfert de la compétence « eau » sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dolea entrée en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2016 assure la distribution de l'eau potable ainsi que l'assainissement des eaux usées pour la ville de Dole. Affaire à suivre.

**II] Budget Commune et Assainissement exercice 2017 : vote engagement des crédits d'investissement : Délibération :**

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016. Le conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de la commune de 2016 pour un montant de 30 066 € et au budget assainissement pour un montant de 597.50 €. Vote à l'unanimité.

**III] Urbanisme : Autorisation du Maire à signer l'avenant à la convention portant adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :**

La CAGD met à disposition de la commune un portail numérique cart@ds à accès individualisé permettant à la commune de bénéficier d'un système d'enregistrement unique et automatisé et de suivre les dossiers durant leur phase d'instruction. De ce fait il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale pour intégrer ce nouveau dispositif. Le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant. Délibération votée à l'unanimité.

#### **VI Enquête publique : Demande d'autorisation unique pour le renouvellement d'une carrière de roche calcaire et l'exploitation d'une installation de traitement de matériaux sur la Commune d'Authume : Avis du Conseil : Délibération :**

La société d'exploitation et de transport PERNOT a déposé une demande d'autorisation unique pour le renouvellement et l'approfondissement d'une carrière de roche calcaire et l'exploitation d'une installation de traitement de matériaux sur la Commune d'Authume. Après examen du dossier, le conseil municipal n'a pas d'observation à formuler et émet un avis favorable. Délibération votée à l'unanimité.

#### **VII Tarifs municipaux 2017 : Délibération :** Le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux pour l'année 2017 comme suit :

- Location du terrain de tennis : Brevannais : 23 € Extérieurs : 46€. Une caution de 10€ sera encaissée pour le badge et remboursée dès sa remise en cas de résiliation de l'abonnement.
- Concessions cimetièrre et columbarium : il est précisé que dès l'abandon d'une concession, le monument sera enlevé par la famille et à sa charge.  
Concession trentenaire : 108 € ; concession cinquantenaire : 154 €  
Concession columbarium : 15 ans : 168 € ; 30 ans : 214 €  
Renouvellement concession columbarium : 15 ans : 70 € ; 30 ans : 108 €. Délibération votée à l'unanimité.
- Affouage : le prix du lot d'affouage est fixé à 5€ le stère.  
Délibération votée à l'unanimité.

#### **VIII Subventions 2017 aux divers organismes : Délibération :**

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 50 € aux organismes suivants : Souvenir Français, APEI, Prodesa, Association des dons d'organes et de tissus, bénévoles donneurs de sang, ANACR, Resto du cœur, Association des amis de Pasteur, harmonie de Dole, Association Prévention routière, AFM, PEP39, Bleuets de France, Fondation du patrimoine, la chorale qui sera présente à la cérémonie du bois des Ruppes, la banque alimentaire, l'AICAF du Pays dolois (société de chasse pour la régulation des pigeons). Une subvention de 153 € est allouée au club du GaiLogis. Délibération votée à l'unanimité.

#### **IX Tarifs location salle polyvalente :**

Le conseil municipal fixe pour l'année 2018 les tarifs de la location de la salle polyvalente Jean Ferrat comme suit :

- \* Brevannais :
  - Week-end: 125 EUROS
  - Location vaisselle: 40 EUROS
  - Chèque de caution: 1000 EUROS
- \* Extérieurs :
  - Week-end: 225 EUROS
  - Location vaisselle: 40 EUROS
  - Chèque de caution: 1000 EUROS
- Location salle polyvalente pour un après-midi uniquement pour les brevannais :  
Prix: 46 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS Si location salle + vaisselle: 70 EUROS tout compris
- Location salle polyvalente pour une association extérieure à la commune :  
Week-end: 198 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS
- Location de la salle polyvalente pour une association extérieure à la commune pour un après-midi uniquement :  
Prix: 106.50 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS
- Location salle polyvalente sans la vaisselle aux personnes extérieures à la commune pour un après-midi seulement :  
Prix: 61 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS
- Location de la salle Juillet et Août :  
La salle sera louée uniquement pour les mariages de brevannais :  
Prix: 125 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS  
Location vaisselle : 40 €  
Sinon elle sera louée uniquement le dimanche :  
Prix: 76 EUROS (forfait récurage inclus) Chèque de caution: 1000 EUROS  
Location vaisselle : 40 €
- Mise à disposition gratuite de la salle aux associations communales. Ménage des locaux effectué par les associations.
- Mise à disposition gratuite de la salle, à la famille d'un défunt domicilié sur la commune ou contribuable sur la commune, pour une réception organisée après les obsèques. Ménage effectué par la famille.
- Location de la salle à des mineurs brevannais : présence obligatoire d'un représentant légal majeur.
- Pas de location de salle à des mineurs extérieurs à la commune.
- Location salle polyvalente le 31 décembre : Priorité aux associations communales et aux brevannais. Réservation jusqu'au 15 septembre de chaque année. Passé ce délai, les personnes extérieures à la commune pourront la réserver.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de dégrèvement de la partie assainissement : Un administré, propriétaire d'une résidence secondaire à Brevans, demande d'ajuster sa consommation d'eau sinhabituelle de 260 m3, suite à une mauvaise manipulation du groupe de sécurité de son chauffe-eau électrique. La Sogedo se prononcera sur la consommation d'eau et nous demande notre avis concernant la part assainissement. Le Conseil municipal décide de réaliser un dégrèvement sur la partie assainissement sur une base de consommation de 20 m3 annuelle habituelle donc un dégrèvement de 240 m3. Délibération votée à l'unanimité.
- Avenue Eisenhower : Suite à notre demande auprès des services du Grand Dole de mettre en place un éclairage public vers le nouvel arrêt de bus Avenue Eisenhower pour sécuriser le passage piétons, ceux-ci devraient intervenir prochainement.
- Transfert Licence IV de Gray à Brevans : le gérant du bowling Le BH à Brevans a sollicité l'autorisation de transférer le débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie géré à Gray en vue de l'exploitation de cette licence IV sur la commune de Brevans. Après consultation des maires de Brevans et Gray, le préfet du Jura a refusé ce transfert. Le Maire rappelle que la commune de Brevans avait émis un avis favorable à ce transfert.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Arrêté de transfert dans la voie communale : le Conseil Départemental a adressé à la commune de Brevans l'arrêté de transfert dans la voirie communale de Brevans du RD244E1 d'une longueur de 316 mètres (partie du pont de Mouchard au croisement Baverans-Falletans).
- Affaire sinistre du 31 décembre 2015 : L'assurance adverse a remboursé tous les frais à la commune de Brevans. Le maire s'est désisté de ce dossier en raison de la prise en charge des frais liés au sinistre et au remboursement des dommages par l'assurance adverse.
- Maintien de la TEOM : Message de M. Hervé PRAT, Maire d'Eclans Neveu et délégué communautaire du Grand Dole : lors du conseil communautaire du 6 octobre dernier, les élus ont majoritairement soutenu la proposition du Pdt du Grand Dole de ne rien changer et conserver la TEOM. M. PRAT propose de poursuivre la baisse des taux de cette TEOM lors du vote du budget 2017 afin de supprimer la surfacturation aux habitants.
- Indexation contractuelle des tarifs de la sogedo pour la surveillance et l'entretien des postes de relèvement, la facturation redevance assainissement, et l'entretien des poteaux incendie : le Maire communique les nouveaux coefficients de révision applicables sur ces prestations.